

ARRETE DU MAIRE - 2026 / 70

Portant autorisation organisation d'un vide-maison

Le Maire de la Commune de CERISIERS,

VU la Loi de décentralisation du 02 mars 1982,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants,

VU le Code du Commerce,

VU le Code Pénal et notamment l'article R321-9,

VU la demande en date du 1^{er} juin 2026, par laquelle **Madame Audrey SOTO VALENCIA** domicilié 20 rue du Général de Gaulle 89320 CERISIERS, sollicite l'autorisation d'organiser un vide-maison à son domicile, du samedi 27 juin 2026 au dimanche 28 juin 2026,

CONSIDERANT que ladite vente aura lieu sur le domaine privé,

ARRÊTE

Article 1 : Du samedi 27 juin 2026 au dimanche 28 juin 2026, **Madame Audrey SOTO VALENCIA** est autorisée à organiser un vide-maison, à son domicile, au 20 rue du Général de Gaulle 89320 CERISIERS.

Article 2 : La vente au déballage commencera le samedi 27 juin 2026 et ne pourra s'étendre au-delà du dimanche 28 juin 2026.

Article 3 : **Madame Audrey SOTO VALENCIA** est autorisée à apposer une affiche publicitaire à proximité de son domicile, sur le domaine public communal, afin que les acheteurs potentiels puissent localiser la vente. Cette affiche devra être retirée dès la fin de la manifestation.

Article 4 : Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cerisiers
- Madame SOTO VALENCIA

Fait à Cerisiers le 1^{er} juin 2026

Le Maire,

Michaël BERGIA

